

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE**

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**Séance du 10 décembre 2022**

**DCM N° 22-12-10-12**

Date de convocation et d'affichage : 03 décembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 10h30.

**Sont présents :**

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé, ROBINET David, Adjoints

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DAP Frédéric, DEROUT Aurélie, DUPLANTIER Monika, FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin, GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile, MARQUES DA SILVA Constantin, PALLUCCA Didier, PAQUET Christopher, PORTA Jules, SCHOUVER Franck, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :** M. HEIL Régis à Mme GALLINA Nadine, Mme DEROCHE Evelyne à M. BALCERZAK Roland, Mme VEIDIG Patricia à M. ROBINET David, M. OLIGER Yannick à Mme CONTRERAS Céline, Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

**Objet : Contribution 2023 au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

**Rapporteur : M. Roland BALCERZAK, Maire**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a adopté, lors de sa séance du 18 octobre 2022, le montant des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale pour l'année 2023.

L'article L.1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ne peut évoluer qu'à hauteur de l'indice des prix à la consommation.

Le taux de variation de l'indice des prix est de 5,9 %. La contribution globale votée par le Conseil d'Administration pour l'année 2023 s'élève donc à 31 943 435,25 €, soit une augmentation de 5,9 % par rapport à l'exercice 2022.

Ainsi, la contribution de la Ville de Hettange-Grande sera de 121 388,12 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L.1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la contribution 2023 au Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- **D'APPROUVER** en conséquence la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,  
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 10h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire					
Nombre de membres : 29		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
24	29	29	0	0	0
<b>Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>					
Service à l'origine de la DCM : Service des Finances					
Commission : Finances					
Référence nomenclatures « ACTES » : 7.1 Décisions budgétaires					